



Règles Concernant le **certificat médical** pour la validation d'une **licence 2018/2019**.

Depuis la saison dernière, sous certaines conditions, on peut renouveler sa licence sportive sans aller voir son médecin pour un certificat médical. Quels sont les licenciés concernés ?

Il faut impérativement:

- Avoir eu une licence tennis de table sans interruption depuis la saison 2016/2017
- Avoir fourni au club un certificat médical datant d'après le 1^{er} juillet 2016
- Remplir l'auto-questionnaire médical (document joint)
- D'avoir répondu "**NON**" à toutes les lignes de ce questionnaire.

Si ces 4 conditions sont remplies, vous pouvez fournir avec le dossier d'inscription une attestation de questionnaire de santé, qui vous engage vous et vous seul (vous gardez le questionnaire chez vous). Cette attestation prolongera d'un an votre certificat de la saison dernière. (et ainsi de suite jusqu'à la limite de 3 ans).

Remarques :

- Ce décret a pour but de diminuer les dépenses de santé, mais rien ne vous empêche, si vous avez l'occasion de consulter votre médecin pour une raison quelconque, d'en profiter pour lui demander un nouveau certificat, ce qui repoussera d'une année la date limite des 3 ans prévue au règlement.
- Rien ne vous empêche non plus de décider, suivant vos critères personnels, de consulter quand même votre médecin et de lui faire faire un nouveau certificat.
- Si vous avez choisi de fournir l'attestation, vous ne vous souvenez sans doute pas de la date exacte du certificat de référence, alors laissez cette rubrique en blanc, nous la remplirons pour vous. Nous avons tous les certificats.

Compétition ou loisir?

Une autre règle s'applique depuis la saison dernière : chaque joueur qui voudra faire de la compétition devra le faire mentionner par son médecin sur le certificat.

En conséquence : Si vous vouliez faire prolonger votre certificat de l'année dernière, si vous avez l'intention ou l'opportunité de jouer en compétition (ne serait-ce qu'une seule fois). Il faut impérativement que votre certificat de référence porte la mention « en compétition ». Si ce n'est pas le cas, un nouveau certificat s'impose.

Spécialement pour les jeunes qui débutent ou sont en deuxième année, ils sont presque toute l'année en loisir mais quelques compétitions sont organisées dans la saison (critérium, tournois inter-secteurs...). Donc il est obligatoire d'avoir un certificat médical pour la compétition. D'ailleurs le formulaire joint à la fiche d'inscription comporte cette mention. A noter que cela ne changera pas le prix de l'inscription.

Pour Melesse Ping
Le président, Florent Loret.

Document joint : auto-questionnaire de santé, avec formulaire d'attestation (à découper)

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si vous avez un certificat médical datant de moins de 3 ans (postérieur au 30 juin 2016), et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté"

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ___/___/___

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal